

In Extenso

In Extenso IDF AUDIT

63 ter avenue Edouard Vaillant

CS80137

92517 Boulogne -Billancourt cedex

Tél : +33 (0) 1 72 29 60 00

Fax : +33 (0) 1 72 29 60 61

www.inextenso.fr

PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

244, rue de Vaugirard
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

244, rue de Vaugirard

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de l'association PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée :

- dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus.
- dans la note « Changement de méthode comptable » concernant le changement de méthode comptable suite à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice », dernier paragraphe, de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées à la transmission universelle de patrimoine de l'APDC 92 au 1^{er} janvier 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Le nouveau règlement ANC n°2018-06 a également modifié les informations fournies en annexe relative à l'emploi des ressources issues de la générosité du public.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte Emploi annuel des Ressources (CER), décrites dans la note de l'annexe, font

l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement 2020-08 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 22 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

In Extenso IDF Audit



Jean-Christophe LABOURDETTE



ÉTATS FINANCIERS

Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	233 240	198 089	35 151	61 172	- 26 021
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 359 003	877 057	481 945	136 281	345 664
Autres immobilisations corporelles	4 589 705	3 446 626	1 143 079	858 231	284 848
Immobilisations corporelles en cours	349 472		349 472	65 314	284 158
Avances et acomptes				2 674	- 2 674
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	31 700		31 700	28 391	3 309
TOTAL (I)	6 563 120	4 521 772	2 041 348	1 152 063	889 285
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	28 214		28 214	6 278	21 936
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	580 394	4 336	576 058	742 119	- 166 061
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	3 203 716		3 203 716	55 971	3 147 745
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 707 064		2 707 064	1 489 164	1 217 900
Charges constatées d'avance	73 854		73 854		73 854
TOTAL (II)	6 593 242	4 336	6 588 906	2 293 532	4 295 374
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	13 156 363	4 526 109	8 630 254	3 445 595	5 184 659



Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 141 007	1 141 007	
. Autres			
Report à nouveau	1 670 050	817 239	852 811
Résultat de l'exercice	61 148	55 240	5 908
Situation nette (sous total)	2 872 205	2 013 486	858 719
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 910 693	281 242	1 629 451
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 782 898	2 294 728	2 488 170
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques	35 000	35 000	
Provisions pour charges	64 766	64 665	101
TOTAL (III)	99 766	99 665	101
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 748	107 758	198 990
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	235 260	280 242	- 44 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 497		15 497
Autres dettes	2 913 107	602 093	2 311 014
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	276 978	61 108	215 870
TOTAL (IV)	3 747 590	1 051 202	2 696 388
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	8 630 254	3 445 595	5 184 659
Engagements reçus			
Engagements donnés			



Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	12 236	7 587	4 649	61,28
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	18 532	19 425	- 893	-4,60
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	2 673 795	4 105 979	-1 432 184	-34,88
dont parrainages				
Chiffre d'affaire	2 692 327	4 125 404	- 1 433 077	- 34,74
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 966 701	196 942	2 769 759	N/S
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	411 570	10 447	401 123	N/S
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	10 426		10 426	N/S
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	28 592	8 679	19 913	229,44
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7 034	7 653	- 619	-8,09
Total des produits d'exploitation (I)	6 128 885	4 356 712	1 772 173	40,68
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	105 281	243 028	- 137 747	-56,68
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	4 309 502	2 131 100	2 178 402	102,22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	89 217	90 603	- 1 386	-1,53
Salaires et traitements	1 025 037	1 134 163	- 109 126	-9,62
Charges sociales	347 337	388 989	- 41 652	-10,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	588 708	442 775	145 933	32,96
Dotations aux provisions	101	13 149	- 13 048	-99,23
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12 692	3 138	9 554	304,46
Total des charges d'exploitation (II)	6 477 875	4 446 944	2 030 931	45,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-348 990	-90 232	- 258 758	286,77
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 948	2 518	- 570	-22,64
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 948	2 518	- 570	-22,64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				



	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 948	2 518	- 570	-22,64
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-347 042	-87 714	- 259 328	295,65
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	400	20 240	- 19 840	-98,02
Sur opérations en capital	378 726	128 552	250 174	194,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	57 654	1 675	55 979	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	436 781	150 467	286 314	190,28
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 906	1 435	1 471	102,51
Sur opérations en capital	25 311	5 626	19 685	349,89
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	28 216	7 061	21 155	299,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	408 564	143 406	265 158	184,90
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	374	451	- 77	-17,07
Total des produits (I + III + IV)	6 567 613	4 509 697	2 057 916	45,63
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 506 465	4 454 456	2 052 009	46,07
RESULTAT NET	61 148	55 240	5 908	10,70
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	205 948	90 000		0,00
. Bénévolats	3 089 437	2 223 771		
Total	3 295 385	2 313 771		0,00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	205 948	90 000		0,00
. Prestations				
. Personnel bénévole	3 089 437	2 223 771		
Total	3 295 385	2 313 771		0,00



ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020, l'activité de l'association a été exceptionnelle à plusieurs titres. D'abord, la crise sanitaire a fortement changé l'activité habituelle de l'association qui a fait face aux contraintes de la crise, mais surtout a été plus active que jamais pour participer à la prise en charge de la population. Ensuite, ce contexte unique a été caractérisé par un soutien très fort des pouvoirs publics et du public avec des subventions et des collectes de dons inédits dans l'histoire de l'association. Enfin, au premier janvier 2020, l'association a fusionné avec l'ADPC 92 portant ainsi le nombre de bénévoles. Cette fusion a sans aucun doute contribué à la réactivité importante de l'association durant la crise sanitaire.

L'activité de l'association n'a jamais été aussi importante de son histoire, un total de 304 378 heures bénévoles a ainsi été réalisé durant l'année, en hausse de plus de 37 %. Cela s'explique notamment par la part très importante des missions liées à la pandémie représentant 103 908 heures d'activité de terrain.

En revanche, pour la première fois de son histoire, le chiffre d'affaires de l'association est en baisse de plus de 1,4 million d'euros, soit 35 % pour s'établir à 2,7 millions d'euros. Cela s'explique par l'arrêt de l'activité facturée durant les périodes de confinement et la reprise lente des activités secours et formation en dehors des périodes de confinement. Toutefois, en dépit du net ralentissement des activités habituelles de l'association, la forte activité pour les missions COVID a été soutenue à la fois par les pouvoirs publics, mais également par la population lors de la campagne de dons. Ainsi, si le chiffre d'affaires de l'association est en baisse, les produits d'exploitation sont en hausse de 1,7 million d'euros en raison notamment des subventions.

- L'activité opérationnelle a été en très forte progression, avec 156 312 heures secouristes réalisées en 2020, soit une augmentation de 19,5 % par rapport à 2019. L'augmentation de l'activité opérationnelle provient en grande partie des missions réalisées dans le cadre de la crise sanitaire. L'activité au profit de SAMU s'est nettement développée en 2020. Les pouvoirs publics ont soutenu ses activités, notamment l'Agence Régionale de Santé pour les missions COVID réalisées au profit du SAMU de Paris et d'Ile-de-France. De nombreux postes de secours récurrents ont été annulés en raison des contraintes sanitaires, provoquant la baisse de chiffre d'affaires. Les missions de secours salariés ont également été ralenties. Au total, 156 312 heures secouristes dont 78 556 liées à la pandémie ont été réalisées en 2020. Cela représente 6 572 missions de secours, soit une progression de +61,1 % depuis 2019.
- L'activité solidaire et sociale est en progression de +176,5 %, avec 36 420 heures sauveteur-humanitaire réalisées. Dans le contexte de la pandémie, l'association a développé des activités solidaires et sociales spécifiques au COVID telles que l'intensification des maraudes, la distribution de repas ou la mise en place d'une plateforme d'appel pour lutter contre l'isolement. Certaines de ces activités ont été subventionnées, notamment par la Ville de Paris, afin d'assurer leur soutenabilité durant la crise. Au total, l'association a réalisé 3 507 missions sociales en 2020 et rencontré 62 751 personnes.
- L'activité de formation a été durement touchée durant l'année 2020 avec un total de 1 682 sessions de formation organisée, en baisse de 30,9 %. Cela résulte naturellement des contraintes de distanciation et de confinement imposés dans le contexte sanitaire. En 2020, 14 198 heures formateurs ont été réalisées.
- Les soutiens n'ont jamais été aussi importants que durant cette année particulière. Un total de 97 448 heures soutien ont été réalisées comprenant à la fois la gestion des bénévoles, des activités, du matériel et du suivi administratif, la communication, les collectes en vue des maraudes...(ces missions "de l'ombre" représentent 32% du volume horaire total de l'activité réalisée).

Durant cette année de crise, l'association s'est astreinte à des restrictions des dépenses de fonctionnement afin de se prémunir contre des risques financiers. Les dépenses non essentielles pouvant être repoussées ont ainsi été différées et chaque dépense importante a été revue au cas par cas. En particulier, l'association a pu obtenir des accords financiers avec certains de ses bailleurs. En outre, l'association a bénéficié du régime d'activité partielle pour les salariés dont le travail était directement affecté par les mesures sanitaires tels que les formateurs. Toutefois, certaines dépenses de fonctionnement ont été augmentées en raison de l'activité importante durant la crise. En 2020, les postes principaux de dépenses sont les salaires, les charges d'amortissement, les dépenses d'entretien et d'achat de petit matériel et les loyers. Au total, les dépenses de l'association, avant provision au fonds de dotation, sont en baisse de 72.991 Euros, traduisant cet effort de contrôle des dépenses.



Afin de garantir la qualité du matériel employé sur ses missions, l'association a poursuivi son programme d'investissement et de modernisation de ses équipements. Il s'agit à la fois d'être en mesure de répondre à la sollicitation en hausse dans toutes les activités de la PCPS, mais aussi de se conformer aux prescriptions réglementaires. Les investissements s'élevèrent à 1.339.076 Euros en 2020. Ils concernent principalement l'achat de véhicules (secours et légers), du matériel de secours, des investissements informatiques et des aménagements de locaux. Ces investissements étaient indispensables pour la réalisation des missions de l'association. L'ensemble de ses investissements ont été couverts par le fonds de dotation qui a permis de soutenir l'association durant cette année difficile. En effet, depuis 2016, l'association dispose d'un fonds de dotation destinée à soutenir les investissements de l'association, comme le pratiquent habituellement les associations d'intérêt général désireuses de structurer leurs investissements dans le matériel nécessaire à leurs activités. Le fonds de dotation a pleinement joué son rôle en 2020, permettant à l'association de réaliser ses investissements dans un contexte incertain. En outre, l'association va abonder au fonds de dotation pour 2.525.000 Euros représentant ses excédents de trésorerie de l'année 2020.

Au cours du dernier trimestre 2019, l'Association départementale de protection civile des Hauts-de-Seine (ADPC 92) et la PCPS, toutes les deux affiliées à la Fédération nationale de protection civile (FNPC) ont décidé de se rapprocher. Ce rapprochement, opéré avec le soutien de la FNPC, a abouti à la volonté de l'ADPC 92 et de la PCPS de mutualiser leurs moyens et leurs organisations dans le cadre juridique de la fusion, par voie d'absorption de la première par la seconde. La date de réalisation de la fusion est le 1 janvier 2020.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de l'ADPC 92 était de 913.886 Euros, et l'actif net comptable de 888.058 Euros ; l'ADPC 92 n'avait pas de dette ni d'engagement hors bilan. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 était de 403.136 Euros et le résultat net de 98.177 Euros, l'ADPC 92 n'employait alors pas de salariés en contrat de travail à durée indéterminée.

Durant l'exercice, trois antennes ont été activées (Aubervilliers, Livry-Gargan et Orly)



Evènements postérieurs

En janvier 2021, l'association a reçu un montant de 902.179 Euros de la part de la FNPC au titre de la redistribution d'une subvention de l'État, versée par le ministère de l'Intérieur aux associations agréées de sécurité civile. Cette subvention est destinée à couvrir les charges fixes des associations afin d'assurer leur pérennité face à la baisse de chiffre d'affaire occasionnée par la crise sanitaire. Pour rappel, le chiffre d'affaires de l'association a baissé de 1,4 million d'Euros en 2020. Cette subvention a été étalée sur l'exercice 2020 et 2021, au prorata des périodes de confinement, conformément aux prescriptions de la Fédération nationale de protection civile. Ainsi, un montant de 199.000 Euros a été comptabilisé en produit constaté d'avance pour 2021. La subvention est employée exclusivement à la couverture de charges de structure telles que les salaires de permanents, les loyers, les assurances, ou des dépenses d'entretien courant.



Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Informations générales

La Protection Civile Paris Seine est une association loi 1901, affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile (reconnue d'utilité publique).

L'association intervient principalement dans 3 domaines :

- Opérations de secours
- Formation au secourisme
- Action solidaire et sociale

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage.

Logiciels pédagogiques :	1 à 4 ans
Matériel industriel :	2 à 7 ans
Installations générales agencements :	4 à 10 ans
Matériel de transport :	3 à 5 ans
Matériel bureau et informatique :	4 à 8 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations

En 2016, le Conseil d'administration de l'association a décidé la création d'un fonds de dotation.

Au cours de l'exercice 2020, le fonds de dotation a soutenu l'association à hauteur de 1.540.275 Euros. Ce soutien concerne la réalisation d'investissements par l'association. En outre, une affectation de 2.525.000 Euros a été décidée au titre de l'année 2020 par le Conseil d'administration de l'association, dont 25.000 € versés au cours de l'exercice. Le solde à verser a fait l'objet d'une provision comptabilisée à la clôture de l'exercice 2020.

A la clôture de l'exercice, le fonds de dotation dispose de 1.354.186 Euros destinés au soutien exclusif de l'association.

Engagements hors bilan

L'association n'a pas d'engagement hors bilan.



Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 a entraîné un changement de méthode comptable n'impactant pas la présentation des comptes, outre la présentation des tableaux en annexe. Aucune modification n'a été apportée aux comptes des exercices antérieurs présentés.



Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	212 826	20 414		233 240
Immobilisations corporelles	4 663 548	2 050 860	416 228	6 298 180
Immobilisations financières	28 391	3 309		31 700
TOTAL	4 904 765	2 074 583	416 228	6 563 120

Amortissements et dépréciations

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	151 654	46 435		198 089
Immobilisations corporelles	3 601 048	1 076 836	354 201	4 323 683
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 752 702	1 123 271	354 201	4 521 772

Nature des dépréciations

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		4 336			4 336
Comptes financiers					
TOTAL		4 336			4 336

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	31 700		31 700
Actif circulant et charges d'avance	3 881 842	3 881 842	
TOTAL	3 913 542	3 881 842	31 700

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	162 377
Autres créances	92 913
Disponibilités	
TOTAL	255 290



Notes sur le bilan passif

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOUMMATION		ALA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	1 141 007							1 141 007
Report à nouveau	817 239	55 240		797 571				1 670 050
Excédent ou déficit de l'exercice	55 240			2 596 710		55 240		2 596 710
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	281 242			486 835		196 508		571 569
Provisions réglementées								
TOTAL	2 294 728	55 240		3 881 116		251 748		5 979 336

Nature des provisions

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	99 665	101			99 766
TOTAL	99 665	101			99 766

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	306 748	306 748		
Dettes fiscales et sociales	235 260	235 260		
Dettes sur immobilisations	15 497	15 497		
Autres dettes	2 913 107	2 913 107		
Produits constatés d'avance	276 978	276 978		
TOTAL	3 747 590	3 747 590		

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	79 633
Dettes fiscales et sociales	126 265
Autres dettes	2 863 980
TOTAL	3 069 879



PROTECTION CIVILE
PARIS SEINE



244 rue de Vaugirard
75015 PARIS
Tél. : 01 43 37 01 01
www.protectioncivile.org
contact@protectioncivile.org

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Tableau de suivi des subventions

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

Subventions d'investissement	Investissements	Date investissement	Montant investi	Montant subventionné
Subventions 2012	Installation	2013	32 959	32 959
Subventions 2016	Matériel	2016	127 594	55 000
Subventions 2017	Installation	2017	31 365	19 939
	Installation	2020	17 260	14 319
	Matériel	2017	184 329	65 000
	Matériel	2019	229 745	50 000
Subventions 2018	Matériel	2019	89 476	25 000
	Matériel	2020	193 024	53 496
	Matériel	2021		11 504
Subventions 2019	Matériel	2019	288 745	207 745
	Matériel	2020	50 190	42 054
	Matériel	2021		69 026
Subventions 2020	Matériel	2019	203 975	178 975
	Site internet	2020	20 414	20 414
	Installation	2020	17 260	2 941
	Matériel	2020	1 133 196	885 225
	Site internet	2021		43 950
	Installation	2021		200 887
	Matériel	2021		366 883
TOTAL				2 345 317



Notes sur le compte de résultat

Répartition des ressources par activité

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Enseignement et formation	1 182 158	43,91 %
Opérations de secours	1 394 015	51,78 %
Administratif et général	116 155	4,31 %
TOTAL	2 692 327	100.00 %

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas encore été utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- Soit comptabilisées en fonds dédiés
- Soit comptabilisées en produits constatés d'avance

Des subventions d'exploitation ont été perçues au cours de l'exercice, incluant :

Une subvention de 18 000 € et une de 6 000 € par la mairie de PARIS pour financer les tenus et compléments de loyers

Une subvention de 140.400 € par la mairie de Paris pour financer des formations de la population au secourisme

Une subvention de 17.000 € par les élus pour les besoins généraux des antennes

Des subventions municipales pour le fonctionnement des antennes pour un montant total de 98.983 €

Des subventions de l'ARS pour 1.287.498 € dans le cadre des interventions Covid

Une subvention de l'Etat pour 703.179 € octroyée pour compenser la baisse d'activité liée à la crise sanitaire

Des subventions de la mairie de Paris pour un total de 672.394 € pour la distribution de repas aux personnes en difficulté

Une subvention de la mairie de Paris de 4.300 € pour l'action de portage

Des aides à l'emploi (apprentissage et services civiques) pour un montant total de 18.947 €

Effectif moyen par catégorie de salariés

	Salariés
Cadres	5
Employés	25
TOTAL	30

Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	11 578
-Autres honoraires facturés	
TOTAL	11 578

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association ne sont pas rémunérés.



Engagement en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 64.766 €.

Il a été retenu la méthode dite rétrospective des unités de crédits projetés.

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS87.

Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Modalités de calcul conformes à la convention collective des organismes de formation
- Dernière table de mortalité établie par l'Insee 2010/2012
- Taux de charges fiscales et sociales : 45 %
- Taux d'actualisation : 0,40 %
- Âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres, et 62 ans pour les autres salariés

Partenariat avec les collectivités parisiennes

Depuis le 26 novembre 2007, la Protection Civile Paris Seine et les collectivités parisiennes (ville et département) sont liées par une convention établissant le cadre de leur partenariat. Cette convention prévoit une participation financière des collectivités aux activités de la PCPS entrant dans le cadre de ce partenariat. La participation financière peut prendre la forme de subventions (investissement, fonctionnement) ou de mise à disposition de locaux. Dans ce partenariat, la PCPS s'est engagée à réaliser des missions de soutien pour l'assistance et la sauvegarde de la population parisienne, notamment la gestion des personnes impliquées dans des événements particuliers (feu, inondations ...). La PCPS s'est également engagée à former gratuitement les agents de la Ville de Paris. En outre, la PCPS réalise gratuitement des missions au profit des pompiers de Paris (BSPP), du SAMU de Paris et des maraudes sociales, au bénéfice de la population parisienne.

En 2020, les collectivités parisiennes ont poursuivi le soutien de la PCPS pour la formation au secourisme avec l'objectif de diffuser la connaissance des gestes qui sauvent pour améliorer la résilience de la population. La subvention de la Ville de Paris, d'un montant de 140.400 Euros, dédiée à la formation a ainsi été renouvelée. Elle a été utilisée dans son intégralité durant l'exercice. L'emploi de cette subvention a consisté en la mise en œuvre de plus de séances de formations au secourisme, sans que les stagiaires aient à payer leur formation. Plusieurs types de formations ont été délivrées, notamment des formations courtes comme les Initiations aux Premiers Secours (IPS) ou la formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS). Des formations plus longues au PSC1 ont également été réalisées.

24 000 Euros de subvention de fonctionnement ont été versés par les collectivités parisiennes. Il s'agit de la participation de la Ville aux frais d'équipement de protection individuelle des bénévoles et la prise en charge des loyers du local de l'antenne du 18^e, situé rue de Panama. Par ailleurs, la PCPS occupe six locaux dans le cadre du partenariat : Saint-Roch (275 m²), Vaugirard (16 m²), Jemmapes (97 m²), Morland (92 m²), Mairie 14^e (50 m²) et son siège (324 m²). La valorisation locative annuelle totale est estimée à 205 948 Euros.

De son côté, la PCPS a réalisé 304.378 heures de bénévolat en 2020 au titre de ce partenariat, pour les quatre types de missions prévues. Avec les critères de valorisation du bénévolat (SMIC), cela représente un montant de 3.089.437 Euros annuel. À ce montant s'ajoutent les dépenses nécessaires à la fois en équipement de secours, ainsi que les frais de structure directement liés à la gestion de ces activités. Afin d'évaluer le montant total des activités réalisées au titre du partenariat, un ratio horaire de 25 €/heure secouriste devrait couvrir la totalité des charges liées à ces activités, soit un montant total de 7.609.450 Euros.



Informations spécifiques aux organismes de formation

Ressources de l'organisme

	Année 2020		Année 2019	
	€	%	€	%
<i>Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers</i>				
Entreprises	544 532	46 %	1 086 656	65%
Particuliers	637 626	54 %	597 071	35%
Sous-total	1 182 158		1 683 727	100%
<i>Ressources provenant des pouvoirs publics</i>				
Instances européennes				
État				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous-total				
<i>Autres</i>				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total				
TOTAL	1 182 158		1 683 727	

Décomposition des actions de formation par finalité

	Année 2020		Année 2019	
	€	%	€	%
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant	1 182 158	100 %	1 683 727	100%
Insertion sociale				
Sous-total	1 182 158		1 683 727	



Compte de résultat par origine et destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	12 236		7 587	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	290 996	290 996	10 447	10 447
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	125 000	125 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6 000	6 000		
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 890 593		4 220 469	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 242 788		271 194	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	6 567 613	421 996	4 509 697	10 447
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 028 185	418 083	2 300 829	3 811
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 540 000		400 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 914	3 914	10 087	6 636
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	929 556		1 743 541	
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 437			
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	374			
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	6 506 466	421 996	4 454 457	10 447
EXCEDENT OU DEFICIT	61 147	0	55 240	0
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	3 089 437		2 223 771	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature	205 948			
Dons en nature				
TOTAL	3 295 385	0	2 223 771	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	3 089 437		2 223 771	
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	205 948			
TOTAL	3 295 385	0	2 223 771	0



Compte emplois ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	418 083	3 811	1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Dons, legs et mécénats	290 996	10 447
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	125 000	0
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	- Mécénats	6 000	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0 1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 914	6 636			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	421 996	10 447	TOTAL DES RESSOURCES	421 996	10 447
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0 2 - REPRIS SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0 3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 089 437	2 223 771	Bénévolat	3 089 437	2 223 771
Réalisées en France	0	0	Prestations en nature	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	Donis en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	3 089 437	2 223 771	TOTAL	3 089 437	2 223 771

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0



Principes généraux de la présentation du CROD et du CER

Le Compte de Résultat par Origine et Destination, le Compte d'Emploi annuel des Ressources et ses annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes conformément à l'application du règlement 2018- 06 modifié par le règlement 2020-08.

Règles et méthodes retenues pour l'établissement du CROD et du CER

Les missions et les clés d'affectation des charges indirectes ont été arrêtées par le Bureau.
Au 01/01/2020, il n'y avait pas de solde non utilisé liés à la générosité du public.

Détail des charges par destination :

Missions sociales

Actions réalisées en France :

- Opérations de secours : Mise en place de dispositifs de secours et renforcement du service public de secours ;
- Formation aux premiers secours : du grand public et la formation professionnelle (DAE, PSC1, PSE1, PSE2, SST, BNMPS-PAE3, PAE1, BNSSA...);
- Action solidaire et sociale : maraudes locales, soutien humanitaire d'exception, accueil des impliqués et hébergement d'urgence à l'occasion de sinistres, d'évènements climatiques et autres accidents.

Les charges relatives aux missions sociales sont affectées de la manière suivante :

- Les charges directement en lien avec les missions sociales (ex : sous-traitance de formation ou achats de matériel premiers secours) ou au prorata de l'utilisation des charges par missions sociales
- Une détermination des charges de personnel directement affectées aux missions sociales (ex : formateur) ou à un prorata des heures affectées aux missions sociales
- La dotation aux amortissements relative au matériel de transport et au matériel de secours est imputée aux charges relatives aux missions sociales

Frais d'AGP

Les frais d'appel à la générosité correspondent aux frais d'organisation de la campagne de dons et sont financés à 100% par la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux frais généraux nécessaires à l'organisation des activités de l'association (ex : entretien des biens immobiliers).

Détail des produits par origine :

Les ressources se composent des éléments suivants :

Les produits liés à la générosité du public :

L'appel à la générosité publique ne comprend que les dons des particuliers

Les dons affectés résultants :

- De la volonté du donateur
- D'appels spécifiques aux dons

Produits non liés à la générosité du public :

- Autres produits non liés à la générosité du public :
 - o Inscription aux formations
 - o Prestations liées aux postes de secours
 - o Produits financiers
 - o Transferts de charges



- Plus et moins-values de cessions d'immobilisations
- Subventions et autres concours public
 - Quotes-parts de subventions d'investissement
 - Subvention d'exploitation accordée par l'état, les mairies, le département, l'ARS etc.

Autres :

- L'ensemble des ressources collectées auprès du public ont été utilisées en totalité au cours de l'exercice
- Contributions volontaires en nature
Une évaluation des heures de bénévolat a été faite sur l'année 2020
Cela représente un total de 304.378 heures de bénévolat (221.712 en 2019). Cette contribution a été valorisée au SMIC horaire, soit 10.15 €, permettant d'obtenir une valorisation du bénévolat à hauteur de 3.089.437 Euros. Ces informations sont issues de l'outil informatique de gestion des bénévoles, des activités et des moyens qui rend compte avec précision de l'activité bénévole.
- Valorisation des biens mis à disposition
Différents locaux sont mis à la disposition de l'association par les collectivités parisiennes.
La valorisation locative annuelle totale est estimée à 205 948 Euros.



Evaluation des contributions volontaires en nature

Une évaluation des heures de bénévolat a été faite sur l'année 2020 :

(heures)	2020	2019
Aide humanitaire et sociale	36 420	13 171
Gardes (BSPP & SAMU)	89 806	35 836
Coopération service public	19 505	5 372
DPS	27 141	85 644
Secours nautiques	699	3 962
Autres	19 161	
Formations	14 198	22 203
Activités support	97 448	55 524
TOTAL	304 378	221 712

Cela représente un total de 304.378 heures de bénévolat (221.712 en 2019). Cette contribution a été valorisée au SMIC horaire, permettant d'obtenir une valorisation du bénévolat à hauteur de 3.089.437 Euros. Ces informations sont issues de l'outil informatique de gestion des bénévoles, des activités et des moyens qui rend compte avec précision de l'activité bénévole.

In Extenso

In Extenso IDF AUDIT

63 ter avenue Edouard Vaillant
CS80137
92517 Boulogne -Billancourt cedex

Tél : +33 (0) 1 72 29 60 00

Fax : +33 (0) 1 72 29 60 61

www.inextenso.fr

PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

244, rue de Vaugirard
75015 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

244, rue de Vaugirard

75015 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

BOULOGNE-BILLANCOURT, le 22 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

In Extenso IDF Audit

Jean-Christophe LABOURDETTE

PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

244, rue de Vaugirard

75015 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association PROTECTION CIVILE DE PARIS SEINE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

BOULOGNE-BILLANCOURT, le 22 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

In Extenso IDE Audit


Jean-Christophe LABOURDETTE